

**Procès-verbal de la séance du 4 mai 2026**  
*En attente de l'approbation lors du prochain conseil municipal.*

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 15**

**Présents : 14      Pouvoir : 1**

**Votants : 15**

Date de la Convocation : 23/04/2026

Date d'affichage : 11/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à 20 Heures 00, le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Monsieur JUVANON Christophe.

Étaient présents : Mesdames BALME Béatrice, CHARNOUBI Hinda, GALAN Marie, GENEVÉE Catherine, JAUDAUX Cécile, MAUGUIN Marie-France et MONCHOVET Catherine. Messieurs DOUMET Louis-Nicolas, GUILLEMAUD-ACERBIS Jordan (arrivé à 20h15), LEGAT Marc, LETOUCHE Sébastien, LOMBARD Dominique, PETEUIL Maxime et TAMBORRELLI Jean-Michel.

Était absent excusé : GUILLEMAUD-ACERBIS Jordan a donné pouvoir à JUVANON Christophe.

Le maire informe l'assemblée de l'ajout d'un point à l'ordre du jour, la délibération relative aux délégations d'attribution du conseil municipal au maire puisqu'elle a été rejetée par la Préfecture.

**1) Election d'un(e) secrétaire de séance.**

Béatrice BALME est nommée secrétaire de séance.

**2) Approbation du dernier procès-verbal de la séance de conseil municipal.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 13 avril 2026.

**3) Délibération n°23-2026 : Délégués dans les Syndicats intercommunaux et associations.**

Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués dans les syndicats intercommunaux et associations auxquels adhère la commune.

	<i>Délégués Titulaires</i>	<i>Délégués Suppléants</i>
<b>ADMR</b>	BALME Béatrice	GALAN Marie
<b>A.T.D. 71</b> (Agence Technique Départementale)	JUVANON Christophe	LEGAT Marc
<b>CNAS</b>	JUVANON Christophe	NEVEU Laure
<b>Défense</b>	JUVANON Christophe	
<b>MBA</b>	JUVANON Christophe	LEGAT Marc
<b>ONF</b>	LETOUCHE Sébastien	CHARNOUBI Hinda
<b>Réseau des Communes</b> Site Internet	DOUMET Louis-Nicolas	LOMBARD Dominique
<b>SYDESL</b>	JUVANON Christophe LEGAT Marc	DOUMET Louis-Nicolas
<b>Syndicat Intercommunal de la Résidence Autonomie de l'Eau Vive</b>	BALME Béatrice JAUDAUX Cécile	MAUGUIN Marie-France

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation des délégués dans les syndicats intercommunaux et associations.

Arrivée de GUILLEMAUD-ACERBIS Jordan à 20h15.

Présents : 15 Votants : 15

#### **4) Délibération n°24-2026 : CCID Constitution de la liste des membres.**

Le Maire rappelle qu'en raison des nouvelles élections municipales et en application de l'article 1650 du code général des impôts, il appartient aux membres du Conseil municipal d'établir une liste de 24 personnes afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Le maire en sera d'office le Président. Le directeur des services fiscaux désignera parmi les 24 noms, les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne et approuve la liste des 24 personnes désignées pour devenir les futurs membres de la CCID, après sélection et officialisation par Monsieur le directeur des services fiscaux.

#### **5) Délibération n°25-2026 : SYDESL – Avis sur les travaux dans l'Impasse des Acacias.**

Le Maire informe l'assemblée que le SYDESL a transmis le chiffrage du projet d'enfouissement des réseaux éclairage public et de télécommunication dans l'Impasse des Acacias. Le montant du devis s'élève à 39 878,99 € HT soit 47 169,48 € TTC.

L'application du contrat de concession, les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du SYDESL et l'application des différents règlements d'intervention permettent d'accorder à la commune une aide financière de 34 497,06 €. En conséquence, le montant résiduel à la charge de la commune pour les travaux s'élèverait à environ 7 175,90 €.

Le SYDESL demande au conseil municipal de donner son accord sur la prise en charge du coût des travaux supportés par la commune soit environ 7 175,90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur la prise en charge du coût des travaux supportés par la commune soit environ 7 175,90 €.

#### **6) Délibération n°26-2026 : MBA – Demande de fonds de concours 2026-2032 « Aide au développement local » pour la création d'un sol souple d'une aire de jeux existante.**

Après avoir pris connaissance des modalités de répartition et d'attribution du Fonds de concours 2026-2032 de MBA « Aide au développement Local » et du règlement d'intervention, Monsieur le Maire présente le projet de création d'un sol souple d'une aire de jeux existante de l'école en remplacement des graviers.

Le Maire présente les devis reçus en mairie :

- Sol souple - SARL AMC DIFFUSION pour un montant de 15 365,00 € HT.
- Sol souple - Société PROLUDIC pour un montant de 20 468,97 € HT.
- Sol bois décheté - SCIERIE CUCHE pour un montant de 1 560,00 € HT.

Il propose de retenir la société SCIERIE CUCHE et d'envoyer une demande de fonds de concours « Aide au développement Local » de 780 € pour ce projet à Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APROUVE le projet de création d'un sol souple de l'aire de jeux de l'école en bois décheté.
- DECIDE de retenir la société SCIERIE CUCHE pour un montant prévisionnel de 1 560,00 € HT.
- DECIDE de demander un fonds de concours à Mâconnais Beaujolais Agglomération en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 780 €.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

## **7) Délibération n°27-2026 : Retrait de l'adhésion à l'école de musique du Val Lamartinien en 2026.**

Le Maire informe l'assemblée que la commune a adhéré à l'école de musique du Val Lamartinien le 16 décembre 2025.

Cette adhésion a été faite par le conseil sortant à deux mois des nouvelles élections de mars 2026.

Le seul candidat déclaré a informé, avant cette délibération, la présidente de l'association par mail et par téléphone que son futur conseil ne souhaitait pas adhérer à l'école de musique de la Roche-Vineuse. La présidente n'a pas contacté le candidat déclaré afin de faire le point sur cette adhésion.

La commune ayant une trésorerie très faible, moins de 100 000 euros, ne peut pas se permettre d'adhérer à cette association sans contraindre celle-ci à supprimer ou baisser les subventions des autres associations de la commune.

L'adhésion à cette association représenterait 60% de la ligne budgétaire qui a été votée pour 2026 à 9 000 euros.

Le Maire propose donc de retirer la commune de l'école de musique sans aucune contrepartie financière au vu des points précédents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, décide le retrait de la commune de l'école de musique du Val Lamartinien à compter du 5 mai 2026.

## **8) Délibération n°28-2026 : Annule et remplace la délibération n°10-2026, Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.**

Le Maire donne lecture à l'assemblée des délégations qui lui seront attribuées durant la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise ces délégations consenties au maire.

## **9) Informations diverses.**

- Fours à gypse : Les Amis du Vieux Berzé ont validé la prise en charge de 50% du coût de la remise en état des joints des murs extérieurs des Fours à Gypse soit 4 625 €.
- Galeries des fours à gypse : Devant le risque d'effondrement d'une partie des galeries, les conteneurs des déchets valorisables (papier, verre, plastique) ont été transférés sur le parking des Echaliers qui appartient au Conseil Départemental de Saône et Loire. Une réunion en Préfecture est programmée le 12 mai 2026 à 13h30 avec la Secrétaire Générale afin de faire intervenir le plus rapidement possible le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).
- Garderie périscolaire : une nouvelle personne a été recrutée pour la surveillance dans la cour de récréation de 11h30 à 13h30.
- Déchet / Taxe Ordures Ménagères : Lors de la dernière réunion de l'agglomération Mâconnais Beaujolais, 21 élus sur 77 ont demandé une baisse de cette taxe aux vues de la suppression du ramassage "porte à porte" et de la mise en place du compostage collectif et/ou individuel. Le maire de Mâcon et les maires des communes qui sont vice-présidents ont majoritairement voté contre.
- Cérémonie : La cérémonie du vendredi 8 mai 2026 aura lieu à 10h30.
- Trésorerie : A la date du 04 mai 2026, le niveau de trésorerie de la commune est de 107 660 euros.
- Vendredi 5 juin 2026 : Réunion de conseil municipal pour l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

## **10) Tour de table.**

- Eau Vive : Réunion du 20 avril pour l'élection des membres du bureau, présentation du syndicat.
- ONF : un conseiller municipal a rencontré le gestionnaire en charges des bois sur la commune. Une visite s'en est suivie. La commune possède aussi des bois sur la commune de Berzé-le-Châtel.

- Echo Loc' : Assemblée générale du 21 avril, renouvellement des membres du bureau, activités suspendues pour l'instant.
- AVB : Assemblée générale du 27 mars. Le dégagement des cadoles de la commune est en cours. Un nouveau groupe est en cours de réflexion pour le nettoyage des lavoirs. Le tabernacle est toujours en cours de restauration. Les membres souhaiteraient que le local touristique soit nettoyé.
- Comité de jumelage : en raison de la conjoncture actuelle, la venue des Italiens prévue en juillet a de forte chance d'être annulée.
- MUSIVAL : le festival aura lieu du 6 au 13 septembre 2026. Des animations et concerts auront lieu sur Berzé-la-Ville (Château des Cochers et Eglise). Les réservations se font dans les offices de tourisme et sur le site internet de MUSIVAL. Le food-truck du restaurant l'Héritage sera présent pour se restaurer.
- APVLC : Assemblée générale prévue le 21 mai à Prissé. Divers points seront abordés : TGV, et conférence sur Lamartine.

La séance est levée à 21h40.